

## Rapport ARS Ile de France "Parcours de santé et interruption volontaire de grossesse"

01/07/2012

L'ARS IDF dans son plan stratégique s'est notamment fixée comme objectif « d'adapter les parcours de santé aux besoins des Franciliens en veillant à la qualité de ces parcours. » Sur la thématique de l'interruption volontaire de grossesse, l'ARS a mené une réflexion sur la qualité du parcours de santé de la femme ayant recours à un tel acte. « Le focus ayant été mis sur la lisibilité, l'accessibilité et la fluidité de ce parcours de santé ainsi que sur la qualité de l'information, des conditions d'accueil et d'accompagnement de la femme dans les structures proposant des interruptions volontaires de grossesse. »

[Consulter ici le rapport de l'ARS](#)